



## CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

### Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 16/17

#### Réponse au postulat de M. Dubuis et consorts « Création à Saint-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle »

Au Conseil communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du préavis n° 16/17 s'est réunie le jeudi 2 novembre 2017 à 20h30 à la Maison de commune dans la composition suivante :

Président :	Monsieur	Thomas Beck
Membres :	Madame	Claude Probst
	Messieurs	Laurent Beyeler Etienne Dubuis
Rapporteur :	Monsieur	Benito Quintas

La Municipalité était représentée par le Syndic, M. Alain Clerc. La Commission le remercie pour sa disponibilité et ses explications.

#### **Préambule :**

Le postulat ici traité a demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité de favoriser l'ouverture d'un « gîte pour les pèlerins de Compostelle » sur le territoire communal en mettant gratuitement à disposition des pèlerins un local adapté et en finançant une partie des frais courants, étant entendu que les pèlerins en couvriraient une autre en payant leurs nuitées.

Ce projet est parti de la constatation que de tels gîtes sont quasi inexistantes en Suisse romande - il n'en existe aucun, par exemple, dans la région lausannoise - et que notre village est une étape importante sur la route de ce pèlerinage. L'apparition d'un tel lieu à St-Sulpice serait donc une aubaine pour les pèlerins, qui apprécient de se retrouver ensemble dans un

lieu simple, conforme à l'esprit de leur démarche. Pour notre commune, elle représenterait une dépense de quelques milliers de francs par an mais lui offrirait toutes sortes d'avantages, comme des revenus supplémentaires pour nos commerçants, un renforcement de la vie associative, un enrichissement de la vie spirituelle et un bénéfice d'image.

Les postulants ont pris comme modèle le gîte de Gland, le seul existant en terre vaudoise. L'endroit accueille chaque année de 300 à 400 pèlerins, qui y laissent de 3000 à 4000 francs par an à raison d'une dizaine de francs par nuitée. La somme permet de couvrir plus ou moins les frais courants.

### **Analyse du préavis :**

Le préavis n'entre pas en matière sur les avantages du gîte pour la commune. Il se concentre sur la localisation du gîte et les frais engendrés par un tel endroit.

Concernant la localisation, le préavis passe en revue trois sites, l'abri PC de l'immeuble Bochet 1, les pavillons scolaires et l'abri PC du foyer des Pâquis, pour conclure qu'aucun d'eux ne convient pour l'instant. Il n'exclut pas pour autant qu'une solution se dégage en fin de législature ou lors de la suivante, à l'occasion d'une nouvelle construction, nouveau foyer des Pâquis ou nouvelle déchetterie.

Concernant l'équipement de base, le préavis parle d'une charge de 20'000 CHF, dont la moitié serait offerte par l'Association des Amis de St-Jacques. La somme totale est contestée en séance mais les participants lui accordent le mérite de donner un ordre de grandeur.

Concernant les frais annuels, le préavis arrive à 16'600 CHF, soit 10'000 CHF pour la location du gîte, 3600 CHF pour l'emploi d'une femme de ménage, 2000 CHF pour l'amortissement de diverses dépenses de base et 1000 CHF pour différentes charges comme l'eau, l'électricité et le téléphone.

Suite à la mauvaise interprétation d'un passage du postulat (passage qui aurait pu être plus clair il est vrai), le préavis part du principe que les pèlerins ne paieraient pas leurs nuitées et que l'entier des 16'600 CHF serait à la charge de la commune. Les postulants ont prévu en réalité que les pèlerins paieraient leurs nuitées ce qui réduirait d'autant la somme due par la commune. En prenant l'hypothèse de 400 passages par an et de 10 CHF par nuitée, cette somme serait réduite de 4000 CHF et s'élèverait donc à 12'600 CHF, dont 10'000 CHF que la commune se verserait à elle-même pour la location d'un local lui appartenant.

Le préavis fait par ailleurs l'impasse sur les sommes à disposition pour financer le gîte. Or, outre la possibilité de les puiser dans ses dépenses courantes, la commune possède un fond de réserve affecté au tourisme, dont le montant augmente fortement d'année en année – il s'est accru de 28'988 CHF en 2012, de 36'239 CHF en 2013, de 34'594 CHF en 2014, de 26'231 CHF en 2015 et de 28'601 CHF en 2016. Ces hausses représentent plus de deux fois le coût annuel du gîte, si l'on inclut les 10'000 CHF que la commune se verse à elle-même, et plus de dix fois ce coût, si l'on s'en tient aux versements qu'elle aurait à réaliser effectivement.

**Conclusion :**

La Commission se félicite unanimement de la réponse apportée par la Municipalité au postulat Dubuis et consorts sur l'opportunité d'ouvrir sur le territoire communal un gîte pour les pèlerins de St-Jacques-de-Compostelle. Elle se réjouit des ordres de grandeur chiffrés apportés à son projet et de la volonté exprimée par le Syndic Alain Clerc d'étudier les possibilités offertes par de nouvelles constructions pour aménager le cas échéant un tel endroit.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu la rapport-préavis municipal n° 16/17
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis et cst.

Au nom de la Commission

Le Président



Thomas Beck

Le Rapporteur



Benito Quintas

St-Sulpice, le 6 novembre 2017